

BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE BUTTEAUX

Arrondissement d'Auxerre

Mairie Tel: 03.86.43.23.34

Mairie.butteaux@gmail.com

(Secrétariat le mardi de 10h à 11h et le vendredi de 17h à 18h)

**Vous trouverez ci-après le compte rendu du Conseil Municipal du
9 Septembre 2026**

Nous vous souhaitons bonne lecture.

-----:-----:-----:-----:-----

Tous les membres étaient présents.

TAUX PROMUS-PROMOUVABLES

Cette délibération concerne le ratio d'avancement de grade des agents de la commune.

Un agent est dit promouvable lorsqu'il remplit les conditions réglementaires pour pouvoir accéder au grade supérieur : ancienneté, échelon, conditions prévues par son statut, éventuellement examen professionnel, etc.

Le fait d'être promouvable ne signifie pas que l'agent est automatiquement promu.

Le Conseil municipal doit fixer, par délibération, un taux de promotion, appelé ratio "promus/promouvable". Ce taux détermine le nombre maximum d'agents qui pourront être promus parmi ceux qui remplissent les conditions. »

En votant un ratio de 100 %, nous n'accordons pas automatiquement une promotion à tous les agents concernés. Nous autorisons simplement la collectivité à pouvoir promouvoir jusqu'à 100 % des agents qui remplissent les conditions

De plus, dans notre cas, nous n'avons qu'un seul agent concerné par grade.

Le Maire propose de fixer ce taux à 100 % qui est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 4

Des dépenses, en investissement, non prévues au budget ont été effectuées ou sont à commander.

- Le portillon d'accès au terrain derrière la salle communale facturé à 1 920 €
- L'évacuation des eaux pluviales lors de la pose d'enrobé devant la salle communale pour 1 077.60 €
- Le vidéo projecteur de l'école de Butteaux, après expertise d'un technicien, semble hors service de même que l'ordinateur portable le l'institutrice. Le coût du rétroprojecteur serait de 1 297 €, Celui du portable de 574.96 €.
- Des chaises de la salle communale sont cassées ou en mauvais état, une promotion intéressante est en cours chez un fournisseur portant le prix unitaire à 24.75 € pour un prix catalogue de 40.95 €. La commune pourrait en acquérir 48 pour un montant global de 1 425.60 €.
- Il reste un montant de 300 € à régler pour l'achat du défibrillateur.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la totalité de ces postes, Il sera donc prélevé 8 000 € du comte 615 221 pour les imputer au compte 2188.

DECISION MODIFICATIVE N° 5

À l'issue des travaux de voirie sur la rue de l'Armance et de l'Armançon, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que toutes les dépenses liées au Département, concernant l'opération de voirie doivent être comptabilisé au compte D458130 et R458230.

La somme de 4 625.50 € correspondant à 4% de l'indemnisation de maîtrise d'œuvre doit être régularisée.

Par conséquent, le Maire propose donc de procéder à une augmentation des crédits suivants :

RECETTE Compte 458230 « Opération pour compte de tiers »	:	+ 4 625.50 €
DEPENSE Compte 458130 « Opération pour compte de tiers »	:	+ 4 625.50 €

Le Conseil adopte, à l'unanimité cette décision

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

• Commissions communales :

La commission Bâtiments a visité, le 29 Juin, les écoles et entendu les demandes des institutrices. Mme Brigitte Mounier énumère les souhaits et indique les sujets déjà résolus :

Ecole de La-Chaussée :

- L'entreprise Fortini a changé quatre chasses d'eau fuyardes.
- Le grillage de la cour a été retendu et les crochets faisant aspérité ont été supprimés,
- Des pieds de table réparés,
- Des nez de marches recollés,
- Une barrière réparée,
- Un détecteur de fumée posé,
- Des transferts de mobilier réalisés ainsi que des voyages à la déchèterie.

Ecole de Butteaux :

- Certaines dalles de plafond sont tachées, il faudra vérifier l'étanchéité de la toiture,
- La vitre de l'issue de secours a été changée,
- Le portail a été réajusté,
- Il semblerait qu'un solin soit à réparer et des tuiles à replacer.

Toutes ces actions ont été faites par des membres du Conseil ainsi que des bénévoles.
Merci pour leur travail.

L'entreprise Rondino, qui a installé les jeux pour enfant, sera contactée afin de resserrer différents composants de ceux-ci, et questionnée pour la fourniture de planches de bois traités afin de réhabiliter le kiosque en bois dans la cour de l'école de Butteaux. Il lui sera demandé également de vérifier l'état du toboggan de La Chaussée. Il semblerait qu'une utilisation non conforme par certains habitants l'ait dégradé.

La commission « Animaux » s'est réunie pour évoquer les sujets en cours. Thierry Fournier relate les postes évoqués : Dans l'attente de leur transfert dans une fourrière, une cage pour placer les chiens errants est disponible chez Francis Audigé à La-Chaussée, et une autre chez Thierry Fournier à Butteaux

En ce qui concerne la prolifération des chats, il est demandé aux habitants de ne pas les nourrir pour ne pas les fidéliser et les attirer davantage.

Des demandes seront faites vers des associations pour envisager leur stérilisation. Les fourrières ou la SPA ne prennent pas ces animaux.

Il faudra réunir **la commission Voirie** afin d'évoquer et de préparer les projets 2027, et également la **commission Fleurissement et Cimetière** pour évoquer les nouveaux types de plantation compatible avec les nouvelles conditions météorologiques subies, ainsi que l'élimination de certains monuments sur les concessions reprises.

- **Climatisation**

L'événement caniculaire que nous avons subi cet été a eu pour effet la prise de conscience de l'importance d'équiper notre école en climatisation.

L'état et EDF ont annoncé des mesures d'aide et de subvention pour ces équipements et il a paru urgent de contacter des entreprises afin de nous faire parvenir des devis. Les demandes de soutiens seront nombreuses et il faudra être dans les premiers à les solliciter.

Le Maire a déjà reçu deux entreprises : Froid Service de Chéu et la Sté URE d'Auxerre (qui nous a fait l'installation à l'école de La Chaussée). Ils ont produits leurs devis qui sont présentés au Conseil.

Trois établissements : Buisson Cano de Saint Florentin, Hoft de Monétau et Prat de Tonnerre viendront également pour proposer leur offre.

Le choix final de faire ou ne pas faire et le choix de l'entreprise restant bien entendu au Conseil Municipal.

Michel Fourrey demande d'ores et déjà l'autorisation de monter un dossier pour demander les subventions possibles à décrocher. Ce qui est accepté à l'unanimité

- **Végétalisation**

Sur le même thème, Nous avons rencontré le CAUE (Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et de l'Environnement), qui est une agence départementale. L'Architecte présente nous proposera une étude pour la végétalisation des cours d'école en concertation avec la Mairie, les institutrices et parents d'élèves, et la plantation d'arbres ainsi que l'organisation du terrain de la salle communale. Des frais d'étude pourraient être à prévoir.

- **Éclairage Public**

Nous avons en stock un luminaire LED. Lors de précédents échanges il est apparu importun de l'installer à l'entrée du cheminement piétonnier de la rue de la Cure en direction de la salle communale. Un technicien du SDEY (Syndicat d'Énergie de l'Yonne) a été reçu et nous fera parvenir une étude dans ce sens.

- **Voirie**

L'enrobé devant la salle communale a été réalisé de même qu'une évacuation des eaux pluviales, le marquage de la place handicapé reste à effectuer.

La signalisation au sol effacée doit être rapprise dans les prochains jours.

Comme énoncé plus haut, il faudra prévoir une commission voirie pour proposer le programme 2027.

- **Défibrillateur**

Le défibrillateur installé à la salle communale qui était défaillant a été remplacé et installé coté terrain (Derrière la salle Communale). Une signalétique sera apposée.



- **Rapport annuel sur la collecte des ordures ménagères**

Comme chaque année nous sommes destinataires du rapport annuel sur la collecte des ordures ménagères par la Communauté de Commune Serein et Armance. Celui-ci sera mis en ligne sur le site internet de la commune (<http://www.butteaux.fr>) et consultable par le public.

On peut y noter que le tonnage des sacs noirs reste stable (+ 0.1 %) pour 9 993 tonnes (40 tonnes pour Butteaux), idem pour les sacs jaunes (- 1.4 %) avec 1 246 tonnes (14 tonnes pour Butteaux) la collecte du verre en régression de 6.6 %. Presque 11 tonnes apportées en déchèterie soit 468 kg/habitants.

Le coût global de service s'élève à 3 250 000 € en 2025 contre 3 180 000 en 2024.

- **Rapport annuel sur le service du SPANC**

Idem pour le service du SPANC (Service Public pour l'Assainissement Non Collectif)

Ce service concerne 3404 installations, 204 contrôles périodiques, 32 pour des installations neuves ou réhabilitées et 68 lors de cessions immobilières.

Un vaste chantier reste à ouvrir ; On constate seulement 20% des équipements conformes.

- **Made In Chez Nous**

Cette manifestation s'est tenue, avec succès, deux années de suite. Elle rassemblait les habitants qui proposaient leurs productions à de nombreux visiteurs (Peintures, photographies, arts du tissu, poteries, miel, bières etc.) Les bénéfices ont contribué au changement de la cloche de notre église. Des propositions de reconduire cet événement ont été faites. Une réunion rassemblant les intervenants sera programmée très prochainement à ce sujet.

- **Ville à Joie**

Une après-midi d'animation aura lieu dans notre commune le 26 Septembre de 15 h à 19 h sur le terrain de la salle communale.

Organisée conjointement entre le Foyer Rural de Butteaux et cette association, elle proposera d'amener des acteurs variés du territoire : commerces des services et de l'animation

Pour sa part le Foyer Rural proposera des jeux pour enfants : pêche au canard, tir précision pétanque, tir à la carabine et à l'élastique pour les petits

De 19h à 21 h aura lieu un apéro concert, et une petite restauration et des boissons seront proposées.

Un feu d'artifice, à 21 h, clôturera cette manifestation. Nous vous y attendons nombreux.

Tous les bénéfices de cette journée seront versés à l'association France Alzheimer.

**REMERCIEMENT à toutes personnes
Qui œuvrent pour la commune BENEVOLEMENT
Ainsi qu'aux agriculteurs qui sont intervenus
Lors d'incendie entre Butteaux et La-Chaussée.**